



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 9 mars 2023 Délibération n° 2023-08

Objet de la délibération : Subventions exceptionnelles

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance :

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 35 votants)

Date de convocation :

L'an deux mille vingt trois le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Bernard NICOLAS, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, Ahmed KEMATI (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (pouvoir de Michel ROIGNOT), Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE), Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Jean-Paul QUESTÉ (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Samuel GALAUD, Patricia NORE (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (pouvoir à Paul ROBINAT), Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; GUY MONIN (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT) (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Jean-Marie SIVRY, Joël SOILLY Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxoismorvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 021-200048544-20230309-2023_08-DE

Ce projet de délibération porte sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à :

1) L'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2023 des Journées Gourmandes du Grand Morvan du 18 au 21 mai prochain. Cette manifestation emblématique du territoire depuis 1989 permet au travers de stands et d'animations de faire découvrir toute la richesse des produits de bouche de la Bourgogne. Plus d'une centaine d'exposants sont présents chaque année (petits producteurs, entreprises artisanales de transformation, restaurateurs et artisans d'art...). Différents concours de cuisine sont également proposés. La manifestation accueille en moyenne près de 8 000 visiteurs. Comme chaque année, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

2) L'Association Foire de Montbard, pour l'organisation de l'édition 2023 de la Foire Régionale de Montbard qui se tiendra du 31 août au 3 septembre prochain. Cette manifestation phare du territoire rassemble chaque année près de 150 exposants et accueille près de 27 000 visiteurs. Elle permet de mettre en lumière les acteurs de la Haute Côte-d'Or et de l'Auxois dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. Comme l'an passé, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 250 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par

Pour :

Contre :

Abstentions :

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2023 des Journées Gourmandes du Grand Morvan ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 250€ à l'Association Foire de Montbard pour l'organisation de l'édition 2023 de la Foire de Montbard ;
- 2) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif pour 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 021-200048544-20230309-2023_08-DE